

## Résumé

Le Service de protection de la jeunesse du canton de Vaud (SPJ) a mis en place en 1971 le premier service d'Action éducative en milieu ouvert (AEMO). Aujourd'hui (2005), l'AEMO Vaud, qui dépend de la Fondation Jeunesse et familles (FJF), fédère quatre sites (Lausanne, Nord vaudois, Nyon-Rolle et Est vaudois) et totalise environ 20 postes de travail (éducateur·trice·s sociales et administratifs).

L'AEMO Vaud intervient sur demande du SPJ, de l'OTG ou d'un tiers. 1567 mineur·e·s habitant dans le canton de Vaud ont été suivi·e·s par l'AEMO entre 2000 et 2004.

Lors de la signature de la convention de 2001 relative à l'exercice des prestations de l'AEMO, le SPJ et la FJF se sont engagés à évaluer la pratique de l'AEMO Vaud tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif. Cette recherche, financée par le Fonds national de la recherche scientifique (DORE N°13DPD3-105522), répond à cette demande.

### Les objectifs de la recherche

Le projet avait pour objectifs de comprendre et de rendre intelligible le travail éducatif en milieu ouvert, en mettant à jour les théories, explicites ou implicites qui fondent ce type de suivi, l'analyse des contraintes structurelles et l'impact de cette action, sur la base des réponses à trois questions :

- Quelles sont les caractéristiques et les difficultés de la population suivie ?
- En quoi consiste précisément le dispositif AEMO ?
- Qu'est-ce que l'éducation en milieu ouvert, quelles réponses peut-elle apporter, à qui et en fonction de quelles attentes ?

### Les méthodes

Trois méthodes principales ont été utilisées pour répondre à ces questions :

- L'analyse statistique, fondée sur 100 dossiers de suivi AEMO.
- Des entretiens avec des professionnel·le·s.
- Des interventions sociologiques avec les équipes de l'AEMO des quatre sites.

### Les résultats en quelques flashes

*Quelles sont les caractéristiques et les difficultés de la population suivie ?*

Les éducateur·trice·s de l'AEMO suivent des situations de mineur·e·s de toutes les catégories d'âges, mais c'est dans la tranche 7-15 ans que l'on trouve le plus de situations (64 %). L'AEMO n'entre que très rarement en matière pour des suivis de jeunes âgé·e·s de plus de 18 ans. Les garçons sont surreprésentés dans la population suivie (56 %). 67 % de la population suivie est d'origine suisse.

On constate une forte prévalence de situations de séparation et de divorce. L'importance des familles monoparentales, en d'autres termes des mères seules avec des enfants, est patente. La statistique ne nous donne aucune indication sur la situation socio-économique des familles.

Les problèmes pour lesquels un suivi AEMO est le plus fréquemment sollicité sont le soutien aux parents, la résolution de problèmes liés au cadre éducatif, des conflits ou des difficultés relationnelles dans la famille, des troubles ou des problèmes de comportement. D'autres types de problèmes sont également signalés, en lien avec l'école ou l'état de santé des parents, par exemple. De manière générale, les familles suivies par l'AEMO sont face à une impasse dans leur façon d'interagir ou elles ont épuisé leurs ressources.

*En quoi consiste précisément le dispositif AEMO ?*

L'AEMO offre des prestations à des familles avec enfants afin de résoudre des difficultés éducatives, d'ordre personnel, familiales, sociales, scolaires ou professionnelles. Le diagnostic de mise en danger du développement du/de la mineur·e permet aux éducateurs·trices d'évaluer la nécessité d'une intervention, sa continuation ou sa fin.

Si l'intervention de l'AEMO a pour but principal la protection de l'enfant et son bien-être, l'action des éducateurs·trices concerne souvent la relation parents-enfants. Il s'agit d'aider la famille en difficulté à (re)trouver un fonctionnement acceptable à la fois pour ses membres et pour les tiers demandeurs (SPJ, OTG, école, etc.). D'autres objectifs existent également, par exemple permettre le maintien des mineur·e·s dans leurs réseaux, éviter le placement en institution ou soulager les AS du SPJ. Le cadre théorique de l'intervention se fonde principalement sur l'analyse systémique dans sa version éducative et non psychothérapeutique.

Les particularités du suivi de l'AEMO tiennent essentiellement à deux spécificités : la proximité et l'intensité de l'intervention. Le fait d'intervenir dans l'intimité des familles (à domicile) et de proposer une large disponibilité à effectuer des activités variées permet aux éducateurs·trices de créer une relation soutenue fondée sur l'observation et le partage de moments de leur vie quotidienne. Sur cette base, les éducateurs·trices peuvent percevoir les besoins et les problèmes des familles, mais aussi leurs ressources et leurs compétences. Les compétences des familles qui sont valorisées par les éducateurs·trices sont la capacité de dialogue, de poser des limites, de maintenir un cadre et de prêter attention aux besoins du/de la mineur·e.

*Qu'est-ce que l'éducation en milieu ouvert, quelles réponses peut-elle apporter, à qui et en fonction de quelles attentes ?*

Selon les éducateurs·trices, l'intervention de l'AEMO doit provoquer un changement au sein des familles. Les outils de l'intervention sont essentiellement l'observation, l'entretien et le partage d'activités quotidiennes, parfois également la mise en lien avec l'entourage, la médiation, l'orientation vers des réseaux professionnels, l'accompagnement dans des démarches administratives, l'élaboration de projets (scolaires, professionnels, culturels, etc.), le rappel des normes légales et sociales. Une bonne part de ces outils ont été acquis dans les formations de base ou continue des éducateurs·trices. Des compétences personnelles des éducateurs·trices sont également mobilisées dans l'intervention, comme la capacité d'écoute, la qualité de la présence, la bienveillance du regard, le respect, le non-jugement, la faculté d'adaptation ou d'improvisation, la confiance en soi, la capacité de partager des expériences vécues ou la pratique d'un sport.

Pour le surplus, le contenu de l'intervention s'ajuste à des contextes familiaux variés, mais toujours dans le but de provoquer un changement. Les éducateurs·trices veillent à ne pas se substituer aux parents (à ne pas « faire à leur place »), mais à garder un rôle d'aide et de soutien.

Les éducateurs·trices considèrent que la fin de l'intervention de l'AEMO doit correspondre à un changement. La restauration du dialogue au sein de la famille, la capacité de poser des limites, de respecter un espace d'expression, de prendre une certaine distance ou de faire diminuer la souffrance et les tensions sont des éléments qui caractérisent ce changement. On trouve dans les dossiers très peu d'informations permettant de savoir quelle action a provoqué quel changement, sans doute parce que les éducateurs·trices valorisent davantage le travail de terrain que la restitution écrite. Les éléments à disposition pour analyser les effets de l'AEMO

se basent donc principalement sur l'estimation qu'en font les éducateurs·trices de l'AEMO et les tiers demandeurs interrogés. Reconstruire des corrélations entre actions effectuées et changements obtenus n'a pas été possible dans le cadre de cette recherche.

## Conclusions

L'approche des éducateurs·trices de l'AEMO repose sur un postulat individualiste qui part du principe que tout être humain peut évoluer et que tous les membres de la famille sont égaux face au changement. La théorie systémique renforce ce postulat, puisqu'elle affirme que tous les membres d'un système s'influencent et que toute modification du système conduit à un changement. En délimitant le champ d'action de l'éducateur·trice (la famille), la théorie systémique permet de circonscrire l'action éducative. L'intervention de l'AEMO provoque en elle-même un changement du système familial, car une personne externe au système amène forcément des modifications de son organisation.

En toute logique, les éducateurs·trices mettent en avant la nécessité d'avoir une posture adéquate pour entrer en relation avec la famille, basée sur le respect, le non-jugement et l'ouverture d'esprit. Cette neutralité empathique renvoie à l'attitude classique des psychothérapeutes, censés pouvoir tout entendre (ou presque) afin de susciter un changement. Ce respect rend les éducateurs·trices attentifs·ves à ne pas stigmatiser, à ne pas émettre de jugements et à éviter les raccourcis. Cette approche tend en revanche à minimiser l'influence des variables sociologiques sur le comportement des familles, comme le genre, l'âge ou le niveau socio-économique.

Sur la base des informations que nous avons pu récolter, un certain flou demeure sur l'action des éducateurs·trices de l'AEMO. Ce flou est sans aucun doute dû au fait que chaque intervention est personnalisée, ce qui, du point de vue des éducateurs·trices, limite toute tentative de généralisation. Tout se passe comme si la référence à des situations et à des personnalités d'éducateurs·trices également irréductibles empêchait toute forme de discours global. La proximité des familles, qui permet de mieux identifier les difficultés rencontrées et de stimuler les ressources existantes, comporte également un risque de réduction à un problème individuel (ou du groupe familial) ce qui peut être de l'ordre d'un problème social.

Ces différences sont en partie aplanies par le travail en équipe, les colloques, les inter- ou supervisions. La discussion en équipe est présentée comme une sécurité, car derrière l'éducateur·trice qui intervient seul·e dans la famille, il y a l'équipe qui est « *garante des décisions prises* ». Toutefois, nous n'avons pas retiré de notre enquête la conviction que les colloques reposent sur une méthodologie ou une systématique autre qu'implicite.

Cette posture est quelque peu problématique. En effet, le fait même de partager cette conviction de l'irréductibilité du travail éducatif est une forme de généralisation, mais qui n'est pas réellement pensée en tant que telle. Dès lors, elle n'est pas discutée non plus dans ses conséquences, notamment relatives à des manières de procéder qui peuvent, parfois, se trouver en contradiction les unes aux autres, à l'imposition de normes sociales, de modèles familiaux ou de modèle de répartition des tâches entre hommes et femmes. Pour le reconnaître – et en discuter, il faut éviter que la contradiction ou l'imposition soient euphémisées à travers la particularité de chaque intervention, car cette euphémisation empêche la discussion.

Pour ce faire, nous suggérons de partir de la pratique actuelle et de mettre à jour les principes qui sous-tendent les décisions prises. Cette mise à jour permettrait, outre de clarifier les pratiques internes, de mieux rendre visible le contenu de l'intervention, encore peu connu des acteurs interrogés. Ce travail permettrait également aux familles de mieux comprendre ce qui

est attendu d'elles. Ces suggestions sont à prendre comme autant de pistes à explorer et à débattre dans les équipes de l'AEMO.

### **Rapport complet**

Le Rapport final de recherche, « Évaluation de l'action éducative en milieu ouvert dans le canton de Vaud », rédigé par Jean-Pierre Tabin, professeur à l'École d'Études sociales et pédagogiques, Haute école de travail social et de la santé, EESP, Valérie Hugentobler, collaboratrice scientifique à l'Institut universitaire Âges et Générations, Michelle Sabatini, collaboratrice scientifique au Service de protection de la jeunesse du canton de Vaud, Éric Paulus, professeur à l'EESP, Bhama Steiger, professeure à l'EESP et Luca Zuntini, Fondation Jeunesse et familles, directeur de l'AEMO Vaud, est disponible en cliquant **ICI** (108 pages, format .pdf)

Lausanne, septembre 2006